PrÉsidence

de la Paris, le 15 février 2016

République

NOTE

à Monsieur le Président de la République

----

s/c de Monsieur le Secrétaire General

***Objet : Questions d’actualité SIG – réforme du code du travail : une approbation de principe, mais peu de confiance accordée au gouvernement pour protéger les salariés.***

1. Si le code du travail était « *assoupli pour laisser aux entreprises et aux syndicats la possibilité de négocier les conditions d’embauche et de licenciement* », **une part substantielle mais non majoritaire** de la population pense que les **conséquences sur le taux de chômage comme sur les conditions de travail et de rémunération des salariés seraient « plutôt positives »** (49% et 43% respectivement).

Un peu moins d’un quart s’attend à un impact « négatif » sur le taux de chômage (23%), alors que les craintes portant sur les conséquences en matière de rémunération et de conditions de travail s’avèrent légèrement plus importantes (31%).

A gauche 25% s’attendent à des conséquences « négatives » sur le taux de chômage, dont un tiers de la gauche radicale et 20% au PS. Quant aux **conséquences sur les conditions de travail et de rémunération, 44% de la gauche radicale et 33% du PS pensent qu’elles seront négatives.**

1. **Dans le détail, l’adhésion à la plupart des pistes de réforme est très majoritaire :**
* 78% approuvent le fait de « *donner la possibilité aux entreprises d’augmenter, en accord avec les représentants des salariés, le seuil à partir duquel les heures supplémentaires sont payées davantage* » (72% à gauche).
* 77% sont favorables au fait de « *donner aux entreprises, en accord avec les représentants des salariés, la possibilité de fixer la durée du temps de travail* » (67% à gauche).
* 71% sont favorables à ce qu’on puisse « *renouveler un CDD deux fois au lieu d’une seule actuellement* » (69% à gauche).
* 65% approuvent le fait « *d’allonger la période d’essai d’un ou deux mois pour les nouvelles embauches en CDI* » (58% à gauche).
* 59% souhaitent « *plafonner les indemnités de licenciement payées par les entreprises* » (52% à gauche).
* **45% approuvent le fait de « *faciliter les licenciements en cas par exemple de baisse d’activité de l’entreprise ou de mauvaise performance du salarié* »**. C’est plus que ce que mesurait récemment BVA (37%), avec une formulation qui ne posait pas de conditions (« *faciliter les licenciements* »). A noter cependant que, dans ce sondage, **67% des sympathisants de gauche sont hostiles à la mesure**.

**Si une telle mesure devait être retenue, il faudrait donc prendre garde à la manière dont elle est présentée, et surtout préciser les cas dans lesquels elle s’appliquerait**: l’insécurité économique, source de ces craintes, vient en effet d’abord du sentiment de « ne pas connaître les règles du jeu » ou de voir conféré un pouvoir « arbitraire » à l’employeur.

1. Si, dans l’absolu, les Français adhèrent à la plupart des pistes de réforme et si les craintes vis à vis de leur impact paraissent contenues, **ils ne font cependant pas confiance au gouvernement pour « *mener une réforme du code du travail qui protège les salariés* » (31% seulement, dont 18% à droite, 41% à gauche et 56% au PS).**

Dans ce contexte, il serait sans doute utile de donner des gages pour rassurer :

* à la fois en **expliquant concrètement les limites** que l’on ne dépassera pas et les bénéfices attendus de la réforme ;
* en continuant à **l’articuler clairement avec les nouvelles protections**, alors que 60% des Français pensent que ces deux objectifs ne sont pas compatibles (souplesse pour les entreprises, protection pour les salariés) et que ce sentiment d’avoir à choisir entre l’un ou l’autre s’étend (+6 points).
* pour cela aussi en **montrant** (par des paroles, des déplacements, des postures) **un souci réel du social, des conditions de travail,** etc.

 Adrien ABECASSIS